

Bonne gouvernance et élections locales

Avec les réformes engagées de l'Acte 3 de la Décentralisation, les autorités étatiques se sont lancées au renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie. Pour y parvenir, l'Etat en partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) mène une campagne de sensibilisation sur l'importance de l'Acte 3 qui consiste à asseoir une gestion vertueuse des affaires publiques fondée sur les principes de la bonne gouvernance avec l'adhésion de la population.

C'est dans cette mouvance que l'Association pour le Développement des Pays Bassari au Sénégal (ADPBS avec l'appui et de la Fondation Konrad Adenauer (FKA) qui ont organisé un séminaire de formation du 23 au 26 Janvier 2014 à Salémata sur le thème : « Bonne Gouvernance et élections locales ».

A cette occasion nous avons noté la présence effective de Monsieur le Préfet de Salémata, Monsieur BA Maire de Salémata, Monsieur l'honorable député El Hadji SALL, Monsieur Pierre Gnanga BOUBANE Adjoint au Maire de la localité et conférencier, de Gabriel Moro BOUBANE, Président de Communauté Rurale de Ethiolo, Monsieur Théophile Bonang, Curé de Salémata, Mme Ute Bocandé, Représentante adjointe et Chargée des programmes FKA.

Après la cérémonie d'ouverture et les allocutions des autorités, il sera question d'élucider les notions Décentralisation et Déconcentra-

tion puis faire l'historique de la décentralisation au Sénégal depuis 1960. Enfin les conférenciers insisteront sur la participation massive de la population aux élections de juin 2014.



Discours du préfet

La cérémonie débuta à 10 heures avec les discours de Monsieur le Préfet et de Monsieur Maire de Salémata qui louent l'initiative de la Fondation et de l'ADPBS pour leur engagement patriotique.

Ils soulignent que la population de Salémata doit se glorifier de l'opportunité qui leur est offerte de s'enquérir de ce concept en vogue. Et cela est possible par l'engagement de la fondation qui depuis plusieurs années participe activement à l'émancipation des populations locales. Monsieur le Maire souligne la particularité de Salémata qui est symbole de l'unité des Chrétiens et Musulmans.

Quant au Président de l'ADPBS, il ajoute que ce séminaire

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

PAULIN DIATTA

Janvier 2014

www.kas.de/senegal-mali

permettra aux acteurs locaux de mieux comprendre l'Acte 3 de la Décentralisation et à répondre aux besoins des citoyens, d'asseoir un développement harmonieux et durable des collectivités locales.



Interview de Pierre Boubane

Les allocutions prennent fin par le discours de Mme Bocandé, représentante la Fondation qui rappelle que FKA est présente au Sénégal depuis déjà quarante ans et milite pour les droits de l'homme, l'éducation civique, le dialogue politique et interculturel, dans la décentralisation..... Les bases de ses idéaux sont fondées sur la liberté, la justice et la solidarité. Et l'intérêt de sa présence est de soutenir des pays amis comme le Sénégal dans ces domaines. Elle termine par remercier toute l'assemblée et plus particulièrement les responsables d'organisations féminines qui ont massivement répondu à l'appel.

Après le diagnostic des formateurs sur les attentes et aspirations des séminaristes, le résultat obtenu est que ces derniers attendent des éclaircissements approfondis sur la décentralisation et la déconcentration, de ce que préconise l'Acte 3 pour un développement durable des collectivités locales, et quelle est la politique définie pour mieux promouvoir une participation et une responsabilité des citoyens dans la gestion et dans le contrôle des affaires publiques ?

Le programme du séminaire étant accentué sur le travail en ateliers, le grand groupe sera scindé en quatre (4) sous-groupes composés d'un président et d'un rapporteur. Il y aura au total trois phases de travaux en ateliers de trente (30) minutes chacune. Il sera question de définir en atelier 1 les termes « décentralisation et déconcentration », en atelier 2, ils définiront le concept « bonne gouvernance », avant de répondre aux questions : comment un citoyen peut-il s'impliquer à la gestion de sa collectivité et quelles sont les instances où il peut participer à la gestion de sa collectivité ? En fin, l'atelier 3 sera consacré aux conditions à remplir pour participer massivement aux élections locales de juin 2014.

Restitution des travaux synthétisée

Thème1 : Décentralisation et Déconcentration

La décentralisation c'est l'existence de neuf (9) compétences données aux collectivités locales.

L'Etat délègue ses compétences aux collectivités locales par le Conseil Régional, le conseil communal... dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport, la culture, l'environnement.....

Quant à la Déconcentration, l'Etat délègue ses pouvoirs au niveau local à des Agents pour un rapprochement des institutions gouvernementales : Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets, les Chefs village et le Chefs de quartier.

Thème 2 : Bonne gouvernance

C'est la transparence dans la gestion des affaires publiques : bannir la corruption, cultiver la légitimité, favoriser la justice sociale, participation de la population à la gestion, au contrôle, au choix des ac-

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

PAULIN DIATTA

Janvier 2014

www.kas.de/senegal-mali

teurs d'exécution et des projets de société au plan national et local.



Travaux en atelier

Thème 3 : Conditions à remplir pour participer aux élections de juin 2014

Avoir les pièces justificatives (cartes d'identité et d'électeur)

S'inscrire dans les listes électorales, jouir de ses droits civiques...

Et pour une participation massive de la population aux élections locales, il faut sensibiliser sur l'intérêt de voter, le retrait des cartes d'électeurs

Savoir son lieu de vote

Historique de la décentralisation au Sénégal depuis 1960 par Pierre BOUBANE, Président de L'ADPBS

En 1960 le nombre de communes est relevé à 33 puis suit la création du code de l'administration communale en 1966 et des premières communautés rurales en 1972. Deux ans plus tard le statut spécial des communes chefs lieux de régions est supprimé et est renforcé par le pouvoir des Présidents de Communautés rurales : la gestion du budget est confiée au PCR. En fin en 1996, la création d'un nouveau code de collectivités locales nous assistons l'érection de la région en collectivités locales avec neufs (9) domaines de compétences transférées.

Qu'est-ce que l'Acte1 de la décentralisation ?

Elle se caractérise par la naissance de la région de Thiès en 1972, puis celle du Sine-Saloum (actuelles régions Kaolack, Fatick et Kaffrine). En 1976, Diourbel se scinde en deux, d'où la création de l'actuelle région de Diourbel et Louga, Kolda et Ziguinchor composent l'ancienne Casamance en 1978. La région du fleuve donne naissance aux régions de St Louis enfin la région orientale en 1982 (Tambacounda et Kédougou

Acquis de l'Acte 1 de la décentralisation

La réforme administrative territoriale et locale de 1972, consacre la création des communautés rurales et permet aux zones rurales de bénéficier des vertus de la décentralisation. La Réforme Administrative Territoriale et Locale a aussi permis au Sénégal d'inaugurer une nouvelle ère dans la participation des populations notamment rurales dans la marche de la nation.



Participants et traductrice

Clarifications des concepts

1-Décentralisation :

La décentralisation est un processus d'administration de l'Etat qui consiste de transférer des compétences et des ressources correspondantes de l'Etat lui-même vers des entités (collectivités locales) distinctes de lui. Concrètement, l'Etat incarne la collectivité nationale dans son ensemble. Il est

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

PAULIN DIATTA

Janvier 2014

www.kas.de/senegal-mali

compétent en tous domaines sur l'ensemble du territoire national. Décentraliser, c'est créer en dessous de la collectivité nationale, des collectivités locales plus restreintes dotées de pouvoir autonomes. Elle peut revêtir différentes formes : elle peut être politique ou administrative. La décentralisation politique vise à accroître la participation de la population aux décisions politiques et celle administrative consiste à répartir les compétences pour l'accomplissement des tâches publiques entre autorités qui occupent des niveaux différentes dans la structure étatique. Le processus a pour objectif de favoriser la prise de décision au niveau où surviennent les problèmes.

2-La déconcentration :

La déconcentration est une forme d'organisation de l'Etat sur le territoire national. Déconcentrer, c'est déléguer des pouvoirs à des autorités à des échelons inférieurs. Le gouvernement, principal organe du pouvoir central, ne peut être efficace efficaces s'il n'est représenté dans les localités du pays. La déconcentration du pouvoir vise à régler le problème d'éloignement du centre de décision des localités. La caractéristique fondamentale du pouvoir déconcentré est sa dépendance hiérarchique (nomination, notation, sanction....) vis-à-vis du pouvoir central. Les autorités administratives déconcentrées sont actuellement des Gouverneurs, de Préfets, de Sous-préfets (représentants de l'Etat au niveau des circonscriptions administratives).

Les innovations majeures prônées par l'Acte III de la décentralisation.

Les innovations majeures de l'acte sont une meilleure cohérence territoriale pour une architecture administrative et simplifiée. La clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Le développement de la contractuali-

sation entre les deux niveaux décisionnels : Etat et Collectivités. Modernisation de la gestion publique territoriale avec une réforme résolue des finances locales et de promotion soutenue de la qualité des ressources humaines. Approche territoriale comme fondement de la politique de décentralisation et de développement locale.

La session prend fin par des recommandations. Madame Bocandé rappelle que le vote est un droit mais aussi un devoir. Donc il faut que les jeunes soient motivés à mieux sensibiliser sur l'importance du vote et ne surtout pas se limiter aux urnes aussi s'impliquer et s'engager pour le développement de leur localité. Elle incite les femmes à se faire investir sur les listes électorales pour pouvoir occuper les places qu'elles méritent. Par contre pour que cela soit possible, il faudrait qu'elles se fassent former car à son avis, qui éduque une femme, éduque une nation.

Toute l'équipe des formateurs félicite chaleureusement les séminaristes pour avoir laissé leurs préoccupations et participer avec succès à une formation pendant deux jours. Maintenant il faudrait que la formation reçue fasse tâche d'huile, c'est-à-dire faire la démultiplication des enseignements reçus et s'il ya une bonne démultiplication sur toute la population de Salémata sera au même niveau d'information sur l'acte 3 de la décentralisation et sur le contrôle citoyen.

110 attestations été distribuées aux participants.



Remise des attestations